



RAPPORT D'ACTIVITES 2008

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DE SES POTENTIALITES ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	4
1) PRESENTATION DE LA CCVOI	4
2) SES STATUTS	5
3) PRESENTATION GENERALE DES INSTANCES POLITIQUES	7
II - DES SERVICES A VOTRE SERVICE	14
1) TABLEAU DES EMPLOIS PAR SERVICES	14
2) ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	15
3) TABLEAU DES EMPLOIS PAR GRADES	16
4) TABLEAU D'EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS OCCUPES PAR CADRES D'EMPLOIS AU 01/03/2008	17
III - ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT – EVOLUTION DES CREDITS BUDGETAIRES	
2) SECTION D'INVESTISSEMENT – EVOLUTION DES CREDITS BUDGETAIRES	
3) SECTION D'INVESTISSEMENT – VENTILATION PAR OPERATIONS	
4) VENTILATION DES BUDGETS ANNEXES	
5) EVOLUTION BUDGETAIRE – PRESENTATION CONSOLIDEE	
6) LES RECETTES BUDGETAIRES 2006	
7) LES DEPENSES BUDGETAIRES 2006	
8) SITUATION FINANCIERE 2006	
9) QUELQUES EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES	
IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
V - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
VI - ENVIRONNEMENT	
VII - VOIRIE	
VIII – SOLIDARITE – PETITE ENFANCE	
1 – 2005, UNE ANNEE DE TRANSITION	
B) LES ACTIONS PRECEDEMMENT FINANCEES	
2 – 2006, ANNEE D'INTEGRATION	
3 - 2007 ANNEE DES DECISIONS	
4 –ACTIONS OU INTERVENTIONS DIVERSES	
5 - QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES	
LE BUDGET DU SERVICE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2006	
EVOLUTION DU COUT DU PERSONNEL DEPUIS 2004	
IX - CULTURE	
1 - BIBLIOTHEQUES	
2 - SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE LA CULTURE	
3 - MUSIQUE	
X - SPORTS	
1 – ASSOCIATIONS SPORTIVES	
2 – PROJET PISCINE	

PREAMBULE

En application des articles L5211-39, L5211-47 et R5211-47 du CGCT, le Président d'un ECPI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil Communautaire sont entendus.

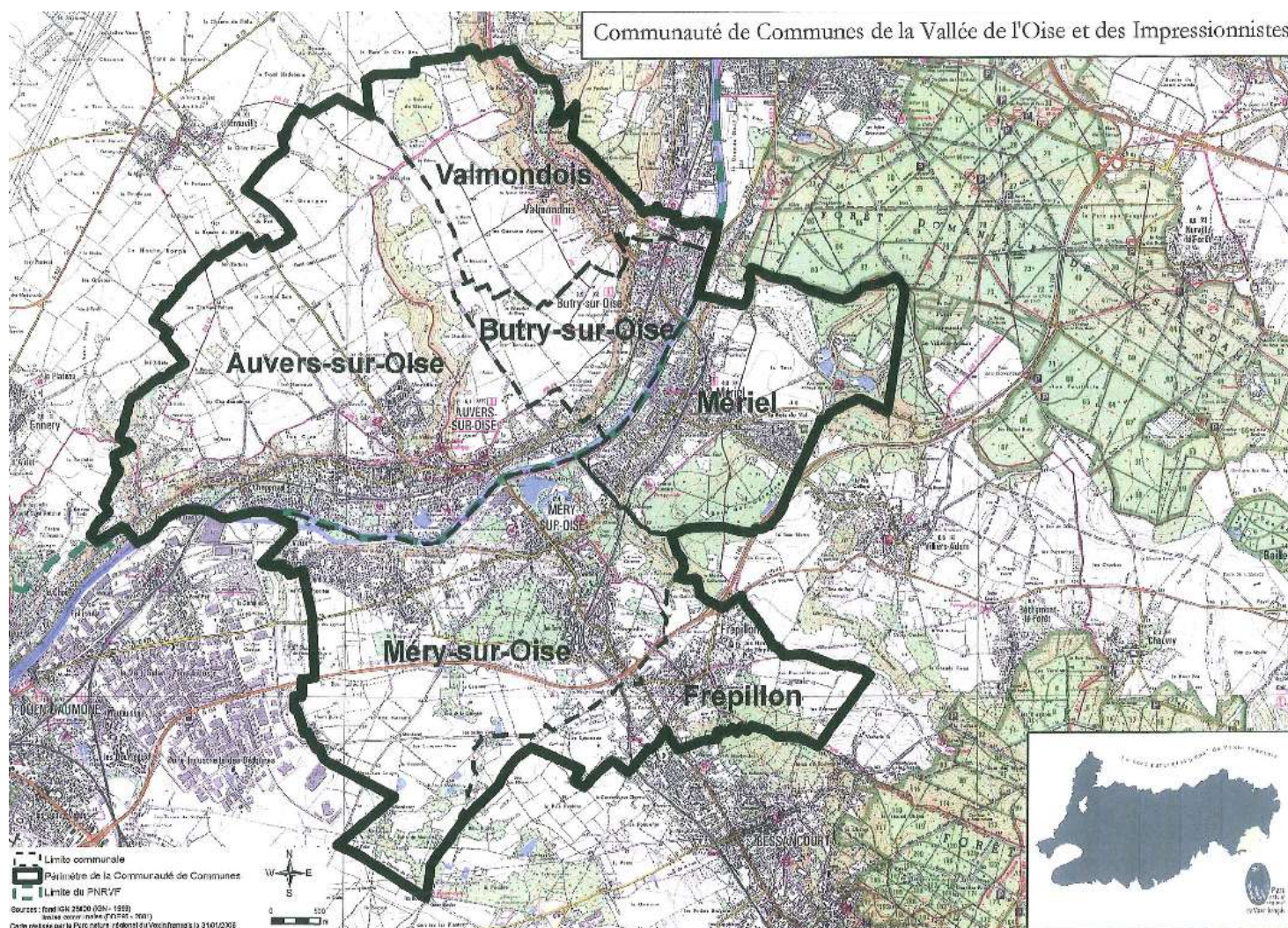
S'agissant d'une simple information, le Conseil Municipal n'a pas, à cette occasion, à approuver les pièces qui sont portées à sa connaissance, il en prend acte et consigne la réalisation de la procédure au procès verbal de la séance.

I - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DE SES POTENTIALITES ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1) Présentation de la CCVOI

Créée depuis le 25 novembre 2004, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) regroupe les communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Frépillon, Mériel, Méry-sur-Oise et Valmondois.

Elle est née de la volonté politique de développer des services dont l'intérêt dépasse les limites territoriales de chaque commune et d'engager des projets au plus près des attentes des 25 000 habitants sur une superficie de 3 972 ha.



2) Ses Statuts

Création par arrêté préfectoral du 25/11/2004

Mise à jour suite à notification par arrêté préfectoral du 29/12/2005

Mise à jour suite à notification par arrêté préfectoral du 07/12/2006

Mise à jour suite à Arrêté Préfectoral du 13 mars 2007

L'article 4 des statuts arrête les compétences que la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des Communes membres.

GROUPE DE COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'Espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), schémas directeurs et schémas de secteurs.
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à caractère économique;
- Elaboration et suivi d'un Plan de Déplacement Local (PDL).
- Constitution de réserves foncières dans la limite des compétences de la Communauté de Communes; dans ce cadre, la communauté de communes peut initier des créations de Zones d'Aménagement Différé (ZAD).
- Elaboration et suivi d'une Charte de signalétique intercommunale.

Développement Economique

✓ Zones d'Activités Economiques:

- Aménagement, entretien et gestion de toutes les nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques, qu'elles soient dans la continuité d'une zone existante ou non.
- La zone d'activités économiques dite "Les Bosquets" sur la commune de Méry-sur-Oise, est déclarée d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2008.

✓ Actions économiques:

- Actions de soutien, de valorisation et de développement des activités économiques de proximité, visant le tourisme, l'artisanat et le commerce, à l'exception de la création et la gestion des marchés locaux.
- Conduite d'actions de promotion et de communication et accompagnement des acteurs économiques locaux tels que les associations de commerçants ou de chefs d'entreprises; organisation d'un observatoire économique du territoire.

GROUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

Environnement

✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Elaboration et suivi du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Politique du Logement et du cadre de vie

✓ Politique du logement :

- Etude, élaboration et suivi du Plan Local de l'Habitat (PLH).
- Etudes et mises en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- Etudes et conseils relatifs à l'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.

✓ Politique de la Ville :

- Mise en œuvre et suivi d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Voirie

✓ Voiries

1- Sont d'intérêt communautaire, ainsi que leurs abords immédiats (accotements, fossés, talus de soutènement, écoulement pluvial), les Voies Communales (VC) suivantes, repérées sur le plan joint en annexe (à effet du 1er janvier 2007):

- Voie reliant Valmondois à Auvers-sur-Oise, de la limite d'agglomération de Valmondois jusqu'à l'intersection avec la RD 928, par les Chemins dits de la Frette, de Pontoise à la Naze et de l'Isle,
- VC n° 3 sur Auvers-sur-Oise, de l'intersection avec le Chemin dit de Pontoise à la Naze, jusqu'à la limite d'agglomération d'Auvers-sur-Oise (cimetière),
- Voie reliant Auvers-sur-Oise de l'intersection avec la VC n°3 jusqu'à la limite d'agglomération de Butry-sur-Oise (cimetière).

2- Les voiries suivantes sont reconnues d'intérêt communautaire (à effet du 1er janvier 2008) :

- les voies internes aux zones d'activités communautaires;
- les voies de desserte des zones d'activités communautaires lorsque leur aménagement ou leur création les rend indispensables au fonctionnement de la zone.

✓ Circulations douces :

- Sont considérées comme circulations douces d'intérêt communautaire, les voies aménagées, affectées aux modes de déplacement non motorisés, existantes ou à créer, visant à constituer un réseau de circulation maillé au sein du territoire ou en liaison avec les territoires voisins.

Sport

- Etudes préalables d'opportunité pour l'intégration ou la création d'équipements sportifs communautaires.
- Etudes d'opportunité pour la création d'une piscine à vocation intercommunale.
- Création d'un Office Communautaire des Sports intégrant les actions de soutien, de valorisation et de développement des activités sportives.

Culture

- Soutien aux actions de promotion et de diffusion de la culture.

✓ Musique

- Enseignement musical, y compris dans les écoles.

✓ Lecture

- Mise en réseau des bibliothèques.

Action sociale, Solidarité

✓ Petite enfance

- Gestion et coordination d'actions relatives à la Petite Enfance entre 0 et 6 ans:
 - Lieux d'Accueil Parents-Enfants;
 - Relais Assistantes Maternelles.
- Création, entretien et gestion des équipements d'accueil des enfants avant leur scolarisation en maternelle, existants ou futurs, tels que :
 - Multi-accueils,
 - Crèches,
 - Haltes-garderies.

✓ Personnes âgées

- Etudes relatives au maintien à domicile des personnes âgées.

GRUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES

Tourisme

- Soutien aux actions de promotion du tourisme.
- Coordination des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. »

3) Présentation générale des instances politiques

Le Conseil Communautaire : composition issue des statuts

Le nombre de délégués titulaires de chacune des communes adhérentes est déterminé par référence à la population INSEE selon la grille suivante:

- ✓ 3 délégués lorsque la population est inférieure à 1500 habitants,
- ✓ 4 délégués lorsque la population est comprise entre 1500 et 2500,
- ✓ 5 délégués quand la population est supérieure à 2500.

Le nombre de délégués suppléants pour chacune des communes est fixé à un.

Liste des délégués des communes au 30/01/08 :

	Auvers-sur-Oise	Butry-sur-Oise	Frépillon	Mériel	Méry-sur-Oise	Valmondois
Titulaires	J.P BEQUET A. BERREHOUC P.CHUPPÉ F. DUFOUR E. LEPORT	P. LEGRAND J. DERUE D. DESFOUX J. DORISON	B. TAILLY Y. GITTON A. MORICE P. ZEISS	M. RIGOLLET J.L DELANNOY J. DUVERNOIS D. LAROCHE E. GESRET	J.P PERNOT G. KUNZINDORF N.O TEMBO S. TORRES M.VAN RENSBERGEN	B. HUISMAN M. LACHGUER P. SEVAULT
Suppléants	F. RANNOU	R. BOUET	M. BERNARD	C. BRANCOTTE	S. PERNOT	E. ENEL

La photo du Conseil : Année 2005



Les délégations au Bureau

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 prévoit la possibilité pour le Conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau communautaire.

Dans cette situation les décisions prises par le Bureau sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets, notamment en matière d'adoption et de publicité des délibérations.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La mise en œuvre de cette faculté a pour effet d'alléger la démarche administrative de certains dossiers.

Par ailleurs, la loi prévoit des restrictions à cette délégation d'attribution :

1. le vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
2. approbation du compte administratif ;
3. dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
4. décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes ;
5. adhésion de la C.C.V.O.I. à un établissement public ;
6. délégation de la gestion d'un service public ;
7. dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par décision du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2005, délégation est donnée au Bureau Communautaire, pour :

1. gérer les affaires courantes,
2. prendre les dispositions permettant la mise en œuvre concrète des projets ou opérations approuvés par le Conseil communautaire et dans la limite des inscriptions budgétaires.

Les délégations au Président

A l'instar d'un Maire, le Président peut bénéficier de certaines délégations du Conseil Communautaire. Voici la liste des délégations qui ont été consenties au Président par délibération en date du 20 janvier 2005 :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires.
- 2) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- 4) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 5) Passer les contrats d'assurances.
- 6) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- 7) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 8) Décider l'aliénation de gré à gré des biens immobiliers jusqu'à 4600€.
- 9) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 10) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres des communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 11) Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle.
- 12) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.

Les commissions de la CCVOI

1) Commissions

Il a été créé 6 commissions thématiques au sein de la CCVOI

Nom de la commission	Président de commission
Economie	M. TAILLY
Aménagement de l'Espace	M. RIGOLLET
Solidarité - logement	M. HUISMAN
Environnement - voirie	M. LEGRAND
Culture et Tourisme	M. BEQUET
Sport	M. PERNOT

2) Composition des commissions

Un maximum de 3 représentants par commune, y compris le vice-président, avec au minimum un délégué titulaire ou suppléant communautaire. Les autres membres doivent être des conseillers municipaux.

Economie	
Bernard TAILLY – Président	Frépillon
Alain BERREHOUC	Auvers-sur-Oise
Florence DUFOUR	Auvers-sur-Oise
Alain PELLERIN	Auvers-sur-Oise
François BATORI	Butry-sur-Oise
Jacques DERUE	Butry-sur-Oise
Roger MIGNOT	Frépillon
Claude MOUGIN	Frépillon
Jean-Louis DELANNOY	Mériel
Josette DUVERNOIS	Mériel
Gilles DESBOIS	Mériel
Ginette ROUSSEAU	Méry-sur-Oise
Jean-Pierre PERNOT	Méry-sur-Oise
Marc MORELLE	Méry-sur-Oise
Guy COUDIERE	Valmondois
Stéphanie QUERE	Valmondois

Aménagement de l'Espace	
Michel RIGOLLET – Président	Mériel
Christian MICHARD	Auvers-sur-Oise
Hervé MUDRY	Auvers-sur-Oise
Philippe LE PEUTREC	Auvers-sur-Oise
François BATORI	Butry-sur-Oise
René REBORD	Butry-sur-Oise
Bernard TAILLY	Frépillon
Jean BENITEZ DE LUGO	Frépillon
Eric MONTUCLARD	Frépillon
Martine DAVIAU	Mériel
Louis FAIVRE-RAMPANT	Mériel
Gérard KUZINDORF	Méry-sur-Oise
Michel VAN RENSBERGEN	Méry-sur-Oise
Corinne TRANCHART-GEYSENS	Méry-sur-Oise
Jacques DEFRENNE	Valmondois
Philippe SEVAULT	Valmondois

Solidarité - Logement	
Bruno HUISMAN - Président	Valmondois
Elie LEPORT	Auvers-sur-Oise
Laure DA ROCHA	Auvers-sur-Oise
Barek MARIR	Auvers-sur-Oise
Antoine ROBERT	Butry-sur-Oise
Jacqueline DORISON	Butry-sur-Oise
Claudie DUCHESNE	Butry-sur-Oise
Alain MORICE	Frépillon
Patricia ZEISS	Frépillon
Jean-Paul PAZAT	Frépillon
Eliane GESRET	Mériel
Marie-Noëlle DECK	Mériel
Sylvain DESMET	Mériel
Sylviane TORRES	Méry-sur-Oise
Gérard MARIETTE	Méry-sur-Oise
Evelyne ENEL	Valmondois

Environnement - Voirie	
Philippe LEGRAND – Président	Butry-sur-Oise
Marie- Agnès GILLARD	Auvers-sur-Oise
Bernard SERAGE	Auvers-sur-Oise
Sylvie SALAUN	Auvers-sur-Oise
Roger BOUET	Butry-sur-Oise
Yves GITTON	Frépillon
Jean-Pierre DUCHESNE	Frépillon
Jean-Paul PAZAT	Frépillon
Daniel LAROCHE	Mériel
Camille BRANCOTTE	Mériel
Joan FENET	Mériel
Michel VAN RENSBERGEN	Méry-sur-Oise
Norbert-Olivier TEMBO	Méry-sur-Oise
Michel BONFATI-SIABONI	Méry-sur-Oise
Régine SALVAT	Valmondois
Alain VAREZ	Valmondois

Culture et tourisme	
Jean-Pierre BEQUET - Président	Auvers-sur-Oise
Françoise RANNOU	Auvers-sur-Oise
Jean RODIER	Auvers-sur-Oise
Claudie DUCHESNE	Butry-sur-Oise
Jacqueline DORISON	Butry-sur-Oise
Robert ANTOINE	Butry-sur-Oise
Michel TORTOSA	Frépillon
Martine BERNARD	Frépillon
Micheline MAINGUET	Frépillon
Brigitte DE ROFFIGNAC	Mériel
Marie-Hélène HAECKER	Mériel
Madeleine GOULVESTRE	Mériel
Corinne TRANCHART-GEYSSENS	Méry-sur-Oise
Solange PERNOT	Méry-sur-Oise
Marc MORELLE	Méry-sur-Oise
Elisabeth DUHAMEL	Valmondois
Evelyne ENEL	Valmondois

Sports	
Jean-Pierre PERNOT – Président	Méry-sur-Oise
Raymond DORGAL	Auvers-sur-Oise
Jean-François AUGER	Auvers-sur-Oise
Michel LEVEXIER	Auvers-sur-Oise
François PEYRANI	Butry-sur-Oise
Claude GUILLOIS	Butry-sur-Oise
Daniel DESFOUX	Butry-sur-Oise
Dominique BERNARD	Frépillon
Alain MORICE	Frépillon
Michel COUET	Mériel
Isabelle STAUB	Mériel
Gilles DESBOIS	Mériel
Michel Le FLOCH	Méry-sur-Oise
Norbert-Olivier TEMBO	Méry-sur-Oise
Philippe LEHERQUIER	Valmondois
Mohamed LACHGUER	Valmondois

3) Commission spécifiques

a - Commission d'appel d'offres

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Méry-sur-Oise	Jean-Pierre PERNOT - Président	
Mériel	Michel RIGOLLET	Josette DUVERNOIS
Valmondois	Philippe SEVAULT	Mohamed LACHGUER
Auvers-sur-Oise	Philippe CHUPPÉ	Florence DUFOUR
Frépillon	Martine BERNARD	Bernard TAILLY
Butry-sur-Oise	Jacques DERUE	Philippe LEGRAND

b – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

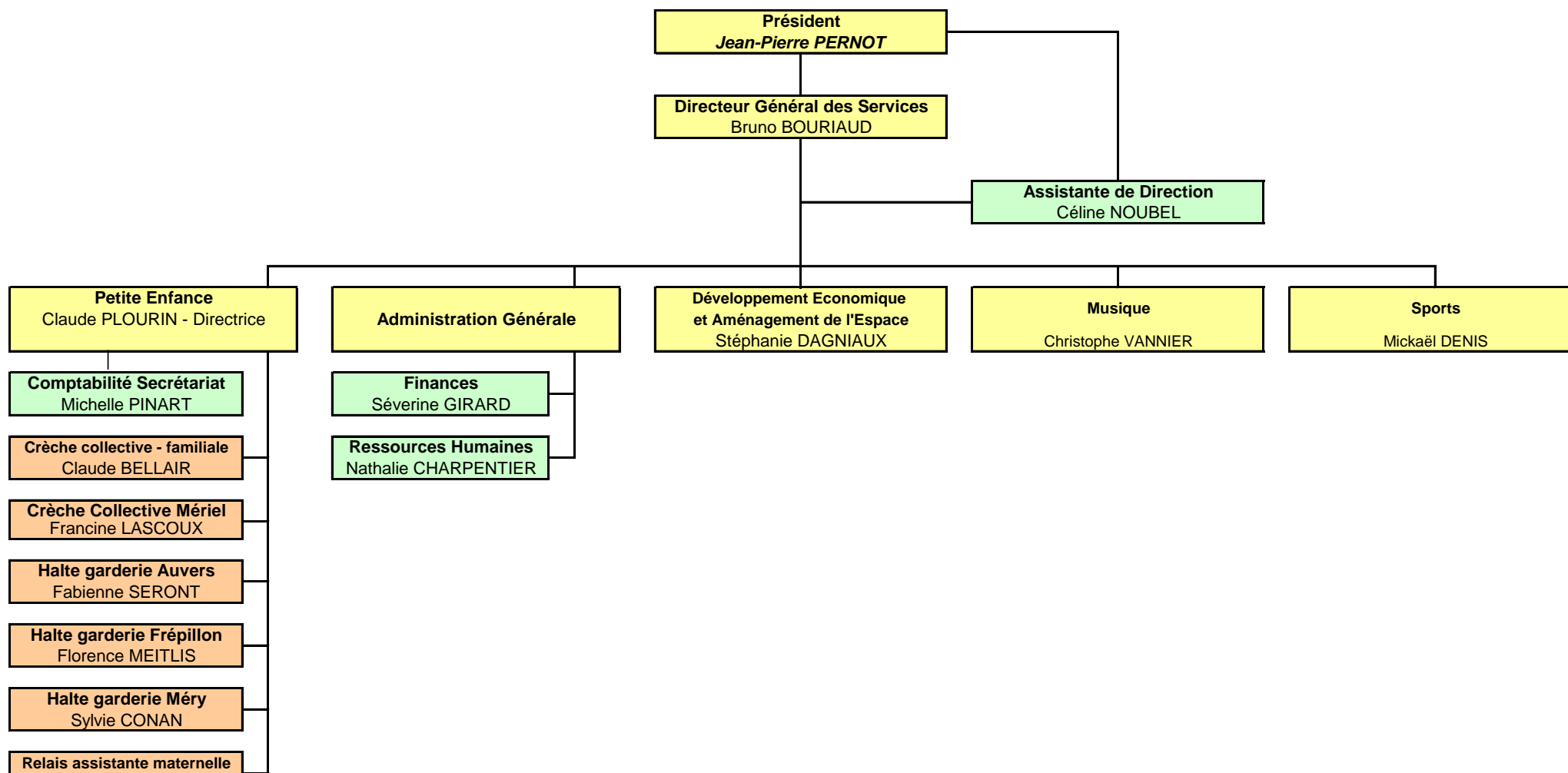
Communes	Délégué
Auvers-sur-Oise	Alain BERREHOUC
Butry-sur-Oise	Françoise BATORI Roger ANTOINE
Frépillon	Bernard TAILLY Dominique BERNARD
Mériel	Josette DUVERNOIS Camille BRANCOTTE
Méry-sur-Oise	Ginette ROUSSEAUX Michel VAN RENSBERGEN
Valmondois	Guy COUDIERE Jacques DEFFRENNE

II - DES SERVICES A VOTRE SERVICE

1) Tableau des emplois par services

Tableau des Emplois par Services	TOTAL 2008 Nombre d'Agents
Services Généraux	
Direction Générale	1
Administration	1.5
Finance	1
Ressources Humaines	1
TOTAL	4.5
Services Petite Enfance	
Direction	1
Secrétariat-Finance	2
Personnel Crèche/Halte-garderie	32
Assistantes Maternelles	8
Autres	2
TOTAL	45
Service Economique / Aménagement de l'Espace	
Chargé de Mission	1
TOTAL	1
Service des Sports	
Chargé de Mission	1
TOTAL	1
Service Culture	
Chargé de Mission	1
Secrétariat	0.5
Professeur de Musique	34
TOTAL	35.5
TOTAL GENERAL	87

2) Organigramme fonctionnel



3) Tableau des emplois par grades

Tableau des emplois par grades	Total 2008 Nombre d'Agents
Services Généraux	
. Directeur Général des Services	1
. Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	1
. Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	½
. Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1
. Rédacteur Chef	1
TOTAL	4.5

Services Petite Enfance	
. Puéricultrice de Classe Supérieur	2
. Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	1
. Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	0
. Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	1
. Infirmière de Classe Normale	1
. Educateur de jeunes enfants	6
. Auxiliaire de Puériculture	0
. Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} Classe	13
. Auxiliaire de Puériculture Principale 2 ^{ème} Classe	1
. Auxiliaire de Puériculture Principale 1 ^{ère} Classe	1
. Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	2
. Agent Social 2 ^{ème} Classe	6
. Adjoint d'Animation 2 ^{ème} Classe	1
. Assistantes Maternelles	8
. Autre : Médecin, psychologue	2
TOTAL	45

Service Economie / Aménagement de l'Espace	
. Chargée de Mission	1
TOTAL	1

Service des Sports	
. Chargée de Mission	1
TOTAL	1

Service Culture	
. Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	½
. Assistant d'Enseignement Artistique	0
. Professeur de Musique	33
. Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique	2
TOTAL	35.5

4) Tableau d'évolution du nombre d'emplois occupés par cadres d'emplois au 01/03/2008

Filières	2008
Administratives	9
Sanitaires et Sociales	40
Animation	1
Culturelles	35
Techniques	2
Sportive	0
TOTAL	87

Classes	2008
Catégorie A	5
Catégorie B	10
Catégorie C	28
Hors Catégorie	44
TOTAL	87

III - ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc des Epineaux

▫ Document d'urbanisme

Poursuite du processus visant à créer les conditions de l'urbanisation de la zone d'activité.

La procédure visant à créer la ZAC se déroulera jusqu'au second semestre. A l'issue de celle-ci la procédure de création pourra se mettre en place sur la ville de Frépillon (en cours de révision de POS) et sur la ville de Méry-sur-Oise si le projet de SDRIF est adopté et que le PLU est révisé en conséquence.

Le coût de la création de ZAC et des études complémentaires (étude économique, étude d'impact...) est estimé à 120 000 €HT.

▫ Foncier

Les acquisitions foncières se poursuivront sur l'année 2008 avec des procédures amiables et sans doute la mise en place d'une procédure de DUP en cohérence avec la réalisation de la ZAC. La CCVOI est en cours de signature d'une convention afin que le portage foncier soit pris en charge par l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise.

Cité des Métiers d'Art (Pérruchets)

▫ Etude de Faisabilité

L'étude de faisabilité débutée en septembre a permis de démontrer le potentiel d'attraction d'artisans d'art pour le projet. Néanmoins, les conclusions de l'étude (mi-décembre) doivent permettre de calibrer financièrement le projet et de le phaser. Ce n'est qu'à cette étape et selon le rendu définitif que la décision de création sera prise.

▫ Foncier

Les négociations ont permis en 2007 de conclure des promesses sur plus de 50% du site.

La volonté sur 2008 est de poursuivre les acquisitions afin de maîtriser le foncier dans un minimum de temps et éviter les spéculations foncières. Le foncier restant à acquérir sur 2008 représente environ 130 000 € (211 116 € en 2007).

ZA des Bosquets

Le 1^{er} janvier 2008, la ZA des Bosquets est transférée à la CCVOI, à ce titre les frais de gestion de la voirie, des réseaux, des espaces verts incombent à la communauté de communes.

La CLECT se réunira le 20 décembre pour déterminer le prix de ce transfert.

▫ Prolongement de la ZA des Bosquets

Les travaux de boisement (estimés à 15 000 €HT) et de voirie (estimés à 63 000 €HT) prévus en 2007 seront exécutés sur l'exercice 2008, pour des raisons pratiques et saisonnières.

ZA des Garennes

Reprise par la CCVOI de l'opération de création d'une zone d'activités initiée par la commune de Mériel.

▫ Foncier

Le coût du foncier représente environ 585 000 € qu'il conviendra d'acheter en deux phases afin de tenir compte de la bande des 50 mètres.

▫ Réalisation

Les travaux de VRD et espaces verts sont estimés à 325 000 €HT sur l'ensemble des deux phases, auxquels s'ajoutent des frais de gestion de l'ordre de 110 000 € (notaire, géomètre...).

V – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Scot

Poursuite de l'établissement du Schéma de Cohérence Territorial (41 000 €)

- Phase 3 : Elaboration du PADD
- Phase 4 : Elaboration du document d'orientations générales (DOG)
- Phase 5 : Finalisation : analyse des incidences du SCOT sur l'environnement, les mesures compensatoires, justification des choix retenus, résumé non technique
- Phase 6 : Elaboration des dossiers de suivi et d'évaluation(en parallèle de la consultation et de l'enquête publique)
- Phase 7 : mise à jour du document après enquête publique

VI – ENVIRONNEMENT

Carte du Bruit/ Plan de Prévention

La directive européenne oblige, après l'établissement de la Carte du Bruit, à réaliser des Plans de Prévention du Bruit dont il faudra supporter le coût financier. Un groupement de commande pourra voir le jour à l'image de ce qui s'est fait pour la carte du bruit.

L'étude et l'aboutissement attendu de ce projet consiste à élaborer des Cartes Stratégiques du Bruit des grandes infrastructures de transports terrestres et des communes appartenant à l'agglomération parisienne sur le Département du Val d'Oise. La réalisation de ces documents est imposée par une Directive Européenne adoptée le 25 juin 2002 et concerne les bruits routiers, ferroviaires, aériens ainsi que le bruit industriel des ICPE soumises à autorisation.

Le travail du groupement *Eurobruit* est, d'une part, le recueil des données et d'autre part, l'exploitation graphique des résultats par des cartes de couleurs indiquant le niveau du bruit.

Les cartes proposées à l'ensemble des collectivités seront d'ordre général, réunissant l'ensemble des bruits sur un document unique. La CCVOI souhaite s'engager dans une phase complémentaire par l'acquisition de cartes spécifiques pour chaque type de bruits (aériens, routiers et ferroviaires).

Les cartes stratégiques du Bruit fait serviront à établir des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), similaires aux PPRI, sources de conflits futurs.

VII – VOIRIE

Liaisons douces

Projet de réaliser sur le territoire un tronçon de piste cyclable d'environ 1km de façon à continuer la piste s'arrêtant aujourd'hui à Bessancourt. Le coût moyen d'1km de piste peut être estimé à 150 000 € pouvant être subventionné jusqu'à 80 % si il s'agit d'un itinéraire structurant.

La CCVOI reste dans l'attente d'une décision claire pour la mise en œuvre des travaux, il s'agit d'un problème technique de la traversée par les eaux de ruissellement sur le point le plus bas de la voie. L'étude du SIAMMAF doit permettre d'entrevoir des solutions.

Un comptage du trafic sur le Chemin de l'Isle a permis de se rendre compte de la densité du trafic sur cette voie.

En effet, il a été relevé un trafic moyen sur la semaine de 785 T.V./jour dans les deux sens confondus avec des pointes de trafic horaire pouvant atteindre 60 à 75 véhicules/heure.

Plusieurs campagnes de rebouchage ont été effectuées afin de sécuriser la circulation sur le chemin de l'Isle.

VIII – SOLIDARITE – PETITE ENFANCE

La C.C.V.O.I. a inscrit lors de sa constitution la compétence Petite Enfance dans ses statuts et en a fait sa priorité.

MISSIONS DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Durant le temps d'accueil, le personnel des structures a pour mission de veiller à la sécurité physique des enfants, de répondre à leurs besoins individuels, d'assurer leur bien-être et de favoriser leur développement psycho affectif. Il apporte aide et conseils aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et familiale.

Les crèches ou haltes garderies concourent à l'intégration sociale des enfants accueillis présentant un handicap, ou atteints d'une maladie chronique.

Chaque crèche ou halte garderie met à la disposition des familles son projet pédagogique et le règlement de fonctionnement.

NOMBRE DES DEMANDES DE PRE-INSCRIPTION EN 2008

↵	EN CRECHE	156
↵	EN HALTE GARDERIE	117

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS SELON LEUR REPARTITION GEOGRAPIQUE

	2007	2008
AUVERS-SUR-OISE	75	75
BUTRY-SUR-OISE	15	17
FREPILLON	19	31
MERIEL	49	54
MERY-SUR-OISE	131	140
VALMONDOIS	8	7
TOTAL ENFANTS ACCUEILLIS	297	324

NOMBRE DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES STRUCTURES

	2008
HALTE-GARDERIE AUVERS-SUR-OISE	71
HALTE-GARDERIE FREPILLON	73
HALTE GARDERIE MERY-SUR-OISE	79
CRECHE COLLECTIVE MERIEL	26
CRECHE COLLECTIVE MERY-SUR-OISE	46
CRECHE FAMILIALE	29

TOTAL ENFANTS ACCUEILLIS	324
--------------------------	-----

FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

- **Participation financière des familles**
 - ↳ Calculée en fonction du barème de la C.N.A.F.
Minimum 0.33 €/heure ⇒ 15 enfants concernés
- **Subvention du Conseil Général**
 - ↳ 4.20 € par jour et par enfant présent
- **CAF du Val d'Oise**
 - ↳ P.S.U (prestation de service unique)
3.88 € par heure facturée moins la participation financière des parents
 - ↳ CEJ (contrat enfance jeunesse) 2005-2009
 - **Les structures existantes** avant ce contrat sont subventionnées à 55 % maximum du montant restant à charge retenu par la CAF
 - **Les nouvelles actions (extension création de structure)** sont soumises aux enveloppes limitatives départementales ainsi qu'aux critères d'éligibilité définis au Plan national.

COUT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

TOTAL DES DEPENSES	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	DEPARTEMENT	C A F		FINANCEMENT CCVOI
			P. S. U	Contrat Enfance Estimation	
1 436 753.51 €	250 012.30 € 17,40%	65 259.01 € 4,54%	340 309.35 € 23,69%	178 186.29 € 12.41%	602 986.56 €
	TOTAL DES RECETTES		833 766.95 €	58.04%	41.97%

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- **Recrutement et création de poste**
 - ↳ Extension de la crèche collective « La Ribambelle » Méry s/Oise
 - 1 éducatrice de jeunes enfants
 - 1 auxiliaire de puériculture
 - 1 CAP petite enfance
 - ↳ Crèche familiale « Les Coquelicots »
 - 1 assistante maternelle sur la commune de Butry s/Oise
 - ↳ Poste de volante
 - 1 CAP petite enfance
 - ↳ Psychologue
 - 40 heures de vacation/annuelle par structure

INTERVENTIONS

- **Travaux crèche collective « La Ribambelle » Méry s/Oise**
 - ↳ Travaux d'extension : 10 places supplémentaires à compter de septembre 2008

Coût de l'extension	T.T.C. ⇒	238 863.07 €
	Subventions ⇒	175 544.00 €
↪ Achat et renouvellement du mobilier : lits – tables – chaises - etc...		
↪ Installation d'un standard téléphonique		

- **Crèche collective « La Souris Verte » Mériel**
 - ↪ Remplacement des volets mécaniques par 6 volets électriques
 - ↪ Aménagement du sas d'accueil en espace de motricité
 - ↪ Changement du lave-mains enfants et de la robinetterie douche
- **Halte Garderie « Pomme de Reinette » Auvers s/Oise**
 - ↪ Remise en peinture de l'ensemble des locaux (y compris le hall d'entrée)
 - ↪ Achat de mobilier : tables – chaises - jeux d'imitations
- **Halte Garderie « La Farandole » Méry s/Oise**
 - ↪ Remplacement des volets bois par 4 volets électriques

ACTIONS

Vouloir répondre aux besoins des enfants et de leur famille, il a été nécessaire d'élaborer le projet d'établissement. Celui-ci permet à chaque structure de commencer la réflexion et l'écriture de leur projet pédagogique et éducatif.

FORMATION DU PERSONNEL

- ↪ Les gestes d'urgence : formation dispensée en intra par la Croix rouge à l'ensemble du personnel de la petite enfance durant l'été 2008.
- ↪ Formation autour du livre de la petite enfance en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Pontoise (15 agents concernés)
- ↪ Conférences
- ↪ Formation individuelle avec le CNFPT

ACTIVITES DANS LES STRUCTURES

La place des parents dans nos structures est primordiale. Les échanges et les rencontres sont favorisés aux cours de diverses manifestations ou fêtes : arrivée des nouveaux enfants, fêtes de Noël, goûters, carnaval, fête de l'été, départs des grands (3 ans).

Tous les enfants ont bénéficiés de la venue de la « ferme de Tiligolo » au mois de juin et d'un spectacle : marionnettes ou autre au mois de décembre.

ACTIONS DU RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLES

Le RAM est un lieu d'écoute, d'accueil, d'échanges et d'information pour les assistantes maternelles sur le territoire de la CCVOI.

AUVERS-SUR-OISE	40
BUTRY-SUR-OISE	18
FREPILLON	14
MERIEL	34

MERY-SUR-OISE	60
VAMONDOIS	5

Les matinées sont réservées aux jardins d'éveil, les après-midi sont destinées aux parents et assistantes maternelles.

ACTIONS MENEES EN DIRECTION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CCVOI

Les différents acteurs de ces actions : P.M.I – CAF – B.D.P. et le service Petite Enfance de la CCVOI

- ↳ Accidents domestiques : exposition et intervention psychologue, participation de la CAF du Val d'Oise
- ↳ Être assistante maternelle : droits et devoirs
- ↳ Être parent – employeur
- ↳ Conférence débat sur les interdits – intervention d'une psychologue « savoir dire non »

- **Animations ponctuelles**

- Intervention d'une conteuse en octobre et décembre

- **Temps conviviaux avec les enfants et les assistantes maternelles**

- Pique nique en été
- Goûters : Noël – carnaval
- Repas de fin d'année (le soir) avec les assistantes maternelles

IX - CULTURE

1 - Bibliothèques

Dans la logique de la mise en réseau des bibliothèques, la Communauté de Communes a mis à disposition un certain nombre de matériel informatique aux différentes bibliothèques. En effet, il est possible de trouver des postes informatiques dans chaque bibliothèque pour le personnel ainsi que pour les lecteurs ce qui leur permet de faire des recherches simples et rapides.

Parallèlement, un serveur a été installé dans les locaux de la CCVOI, ce qui permet de centraliser les informations et les fonds de documents par l'intermédiaire du logiciel. (Livres, Bandes dessinées, CD audio, DVD ...).

Des formations ont été organisées pour le personnel des bibliothèques afin qu'il puisse appréhender au mieux l'informatisation des documents.

Un site sera mis en place pour que les lecteurs puissent faire des recherches de documents et connaître la disponibilité et les lieux possibles de retrait.

2 - Musique

Le Transfert des Elèves

1. Rentrée de Septembre 2008

a) La transmission des données

Cette première année a été une délicate transition, à savoir : effectuer un transfert lourd et massif des enseignants, des élèves, des locaux et des matériels issus des associations.

Suite à divers dysfonctionnements dans certaines transmissions de données, cette rentrée a été difficile, notamment en ce qui concerne l'information aux familles.

De même, certaines décisions de transferts ayant été décidées tardivement, la CCVOI n'a pu obtenir toutes les informations administratives souhaitables afin de prévoir avec le plus de précisions possibles les modalités de transferts et leurs coûts.

Afin d'essayer d'estimer au mieux le nombre d'élèves attendus, des pré-inscriptions ont été envoyées aux familles dont les associations avaient accepté de nous fournir l'adresse.

Le taux de retour a été très fort à Mériel (de l'ordre de 70%) et faible à Auvers/Valmondois (40/50%), plus que faible à Frépillon (25/30%) et quasi-inexistant à Méry du fait du non transfert du fichier élèves par l'association. Ainsi, en ne se basant que sur les premières données disponibles, le nombre d'élèves jusqu'à environ la mi-Septembre pouvait varier de 200 à 400 (pour les prévisions les plus optimistes).

b) Les inscriptions aux forums

L'hypothèse raisonnable d'inscrire un maximum d'élèves lors des forums associatifs de Septembre a fini par se confirmer.

Il était donc logique d'avoir certaines craintes quant à ce transfert important qui pour une partie de son déroulement se jouait hélas « à l'aveugle ».

Bilan du transfert des Elèves

Aujourd'hui, force est de constater que le bilan est très positif.

Les inscriptions ont été très importantes et ce, malgré les difficultés rencontrées.

Chacun a pu trouver sa place au Conservatoire.

Par ces effectifs, la CCVOI se place d'emblée comme un acteur important dans le département.

Il est fondamental de garder à l'esprit ce chiffre afin de comprendre que la CCVOI répond ainsi à une vraie demande de la population et que cette année n'est pas anodine dans le maillage territorial du Val d'Oise.

S'il était besoin de justifier l'existence des groupements intercommunaux,

Le Conservatoire en est déjà un exemple significatif.

Les nouvelles Inscriptions

Une fois le gros des effectifs stabilisé, la CCVOI a décidé d'arrêter les nouvelles inscriptions supplémentaires en Janvier.

Néanmoins, il est indispensable de pouvoir proposer aux familles les places laissées libres en cours d'année par des abandons d'élèves.

Cette année, décision a été prise de demander aux familles de signaler par écrit tout abandon en cours d'année (courriel ou lettre).

Sans traces écrites, le Conservatoire ne prend pas en compte ces abandons.

Deuxième point, la très grande majorité des enseignants a un petit temps d'emploi et un assez grand morcellement de leurs activités entre plusieurs conservatoires.

En fait, à l'heure actuelle aucun enseignant n'occupe un poste à temps complet basé sur celui de la filière culturelle à savoir 20h d'enseignement hebdomadaire (communément appelé « temps élèves »).

Il conviendra pour l'année prochaine de redéfinir la position actuelle notamment en cas d'afflux importants de nouvelles demandes qui ne pourraient être absorbées par le quota d'heures d'enseignement actuelles.

Le transfert des enseignants associatifs

Des questionnements multiples et légitimes émanant de certains enseignants ont émaillé ce transfert.

Le premier bilan est une réussite :

La quasi-totalité des enseignants a rejoint la CCVOI.

La possibilité de resserrer l'équipe doit rester d'actualité, cependant la même vigilance s'impose afin de ne pas se séparer d'éléments motivés, dynamiques et compétents au sein de l'équipe enseignante et ce même pour un petit nombre d'heures à l'heure actuelle.

Le transfert des enseignements associatifs

D'une manière logique, la CCVOI a repris l'intégralité des disciplines existantes, que ce soit les disciplines instrumentales ou de formation/initiation musicale ainsi que les heures de pratiques collectives.

La pertinence de faire se déplacer les enseignants pour un nombre très restreint d'élèves (entre 1 et 3) ne semblant pas utile ni efficace.

Il n'y a donc pas eu de création de cours massifs au niveau local.

Les premières pistes montrent un début de mouvement au sein de la CCVOI.

S'il existera toujours des résistances, l'intercommunalité à l'avantage d'obliger à repenser l'aménagement du territoire dont elle a la charge.

En ce sens, un meilleur maillage des lignes de bus -notamment le franchissement de l'Oise- ainsi qu'un développement de circulations douces sécurisées semblent faire partie intégrante de ce projet communautaire.

Le fonctionnement général

1. la géographie des locaux

Signalons tout de suite un obstacle majeur dans le fonctionnement général de l'établissement ; la non immersion de l'administration et de la coordination au sein des lieux de cours.

Cet obstacle était déjà connu avant la création du Conservatoire, force est de constater que le manque de liens journaliers entre les enseignants et la CCVOI reste vraiment problématique.

Le fonctionnement du conservatoire est aussi alourdi par le partage de certaines salles entre des associations communales et la CCVOI.

Par exemple, lors de déplacements de cours, il est nécessaire de déranger les communes afin de vérifier si ces salles sont libres.

Le Conservatoire n'a donc pas vraiment d'autonomie dans son fonctionnement, ce qui reste problématique.

D'autres salles ne sont pas non plus adaptées à un enseignement musical.

Deux grands facteurs à prendre en compte :

- Des tailles trop petites, nuisant voire empêchant un bon déroulement des cours collectifs d'effectifs moyens (10 élèves par exemple)
- Des salles peu ou pas insonorisées tant à l'intérieur (résonances) qu'à l'extérieur (l'instrument le plus bruyant « vampirisant » alors le second)
- Enfin une particularité sujette à caution, l'utilisation de locaux privés (deux disciplines) à Valmondois.

2. Le rapport aux familles

Par le même principe, le rapport aux familles reste très limité.

Il est important de signaler que les familles n'ont pas encore assez pris l'habitude de prévenir la CCVOI lors de l'absence d'élèves.

Il conviendra de resserrer la vigilance.

3. Le rapport aux enseignants

Cette première année est une année d'observation.

Les possibilités d'organisations de rencontres peuvent se résumer à :

- Mise en place de réunions pédagogiques (chaque trimestre)
- Mise en place de séances de formation autour du projet d'établissement (dernier trimestre)
- Rencontre au cours des auditions d'élèves
- Rencontres pendant la fête de la musique

Le fonctionnement pédagogique

Etat des lieux :

Les fonctionnements associatifs étaient tellement différents que trouver un juste milieu semblait mission quasi-impossible.

Au sein même de certaines associations, le fonctionnement n'était pas unifié.

Dans certains cas, chaque enseignant faisait « à sa manière », empêchant de fait une réelle cohérence dans l'enseignement prodigué.

Cette année de transition a donc du trouver des solutions acceptables par tous.

La diffusion et le rayonnement artistique des enseignements

Les usagers du Conservatoire ne doivent pas seulement être des « élèves » mais aussi pouvoir accéder au statut d'artiste et ce dès le plus jeune âge.

Cette première année d'observation a eu pour but de « tester » le nombre des élèves jouant en audition.

Les premiers résultats montrent trois grandes catégories de réaction face à ces auditions :

Le calendrier des auditions doit encore parfois s'adapter au « coup par coup » afin de ne pas réserver des salles inutilement.

Les interventions en milieu scolaire

La CCVOI compte deux intervenants en milieu scolaire.

L'un n'intervient que sur une seule commune (Mériel), l'autre irrigue désormais le territoire sur n'importe quelle Commune, ce qui correspond tout à fait à la vocation de l'établissement (Auvers, Butry, Mériel, Méry et Valmondois).

Les classes de Frépillon n'ont pas souhaité demander la collaboration de la CCVOI. Cette année a vu la rédaction de la première convention entre la CCVOI et l'Education nationale.

De même, le Conservatoire a pu apporter un renfort de trois enseignants instrumentaux pour présenter des instruments peu connus (clarinettes, saxophones, cuivres, luth et guitares anciennes).

Les nouveaux partenariats

Outre le développement du partenariat dans les écoles du premier degré, un premier partenariat a pu continuer et se développer avec l'un des festivals du territoire, celui d'Auvers-sur-Oise.

Des tentatives ont été amorcées avec ceux de « Jazz au fil de l'Oise » et « Sons d'hiver ». Pour l'instant, ces tentatives n'ont pas trouvé d'échos.

Les efforts en matériels

Les transferts de matériels associatifs ont été le reflet de cette passation de pouvoir délicate. Tous les cas de figure ont eu lieu :

La CCVOI a donc été obligée de gérer parfois en urgence ces situations.

En achetant des pianos droits, la CCVOI a anticipé une partie de ces problèmes.

X - SPORTS

1) Associations sportives

Durant cette année la Commission Sport a continué de travailler en collaboration avec certaines associations sportives. En effet les associations sportives suivantes peuvent être reconnues d'intérêt communautaire :

VOI JUDO / Méry Judo Club / FB2M Handball / BCFMM / Val d'Oise Aviron / Boxe Française de la Vallée de l'Oise / Entente 2M Football / Football club d'Auvers-sur-Oise.

La Communauté de Communes avec l'Office Communautaire des Sports souhaitent, dans un premier temps, aider ces associations sportives. Car aujourd'hui elles ont déjà un fonctionnement intercommunal :

- Unique association sur le territoire
- Pratiquent leur activité sur plusieurs communes

Les points suivants sont les points sur lesquels il est important de travailler afin d'apporter une véritable valeur ajoutée à devenir une association sportive communautaire :

- Les structures sportives
- Les aides financières
- Les aides administratives
- Les formations
- La communication
- Le haut niveau et les transports

Certains points restent encore à être clarifiés pour que les associations puissent se décider à devenir d'intérêt communautaire.

2) Projet Piscine

L'étude de faisabilité et d'opportunité a été rendue par la Société Amex.

Un scénario a été réalisé afin de pouvoir répondre à plusieurs exigences et notamment chez les plus jeunes enfants, d'acquiescer le « savoir nager ». L'offre doit être capable de satisfaire la clientèle locale et touristique.

L'équipement doit être de proximité mais suffisamment dimensionné pour accueillir l'ensemble des utilisateurs et ainsi tenir compte de l'évolution démographique de la population. De plus, l'équipement doit aussi répondre aux normes actuelles et être capable d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Il faut également que le scénario puisse entrer dans les clauses du Plan Piscine du Conseil régional d'Ile de France afin d'obtenir le meilleur financement.

Le scénario, retenu, prend en compte les besoins de la Communauté de communes et est destiné à un public scolaire, associatif, familial et d'activités. L'espace d'activité piscine a un plan d'eau de 585 m² avec six couloirs, un bassin intérieur d'activités et un bassin petite enfance sous la forme d'une lagune de jeux. Plusieurs options peuvent après être déclinées.

Les couts d'investissement et de fonctionnement, pour un tel équipement, sont si importants qu'il est prévu d'approfondir l'analyse financière et de rapprocher éventuellement d'une collectivité voisine afin de s'associer sur ce projet.